
PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

La Stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire présentée par le Gouvernement a pour ambition de définir le cadre d'action de l'Etat et, au-delà, de l'ensemble des acteurs à même de contribuer au développement de la part modale du fret ferroviaire. Avec la Loi Climat et Résilience, l'Etat a fait sien l'objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire à horizon 2030 proposé par l'Alliance 4F. Ce document définit les axes et mesures à mettre en œuvre par l'ensemble des parties prenantes pour atteindre ce but. Il a fait l'objet, en ce sens, d'une très importante concertation et s'est solidement appuyé sur les travaux et propositions de l'Alliance 4F auxquels les chargeurs et SNCF Réseau ont participé activement.

Après des années marquées par la chute de la part modale du fret ferroviaire en France, les actions prévues par cette Stratégie doivent être mise en œuvre dans les plus brefs délais.

L'atteinte de cet objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire est en effet indispensable pour répondre aux enjeux industriels, écologiques, sociétaux et économiques de notre pays. Il est en effet fondamental d'aller de l'avant et de s'inscrire résolument dans la dynamique européenne de développement du fret ferroviaire.

L'Etat, l'Alliance 4F, l'AUTF et SNCF Réseau, signataires du présent Pacte, constatent que les conditions sont aujourd'hui réunies pour augmenter significativement cette part modale et se donnent une obligation de résultat.

L'engagement de l'Etat, l'Alliance 4F, l'AUTF et SNCF Réseau, qui veilleront chacun à étendre le nombre d'acteurs impliqués notamment dans les territoires, est crucial pour faire vivre cette Stratégie et lui permettre d'atteindre son objectif : relancer puis développer durablement le fret ferroviaire.

C'est la raison pour laquelle :

Les membres de l'Alliance 4F, représentant les acteurs du marché du fret ferroviaire français s'engagent :

- A mettre en œuvre les mesures de la Stratégie relevant de la responsabilité des opérateurs, entreprises, acteurs du marché du fret ferroviaire, et, plus largement, à contribuer activement à la mise en œuvre de la Stratégie ;
- A renforcer l'attractivité des solutions ferroviaires, complémentaires des autres modes, en se concentrant sur le développement d'un service et une expérience client fluide de bout en bout ;
- A améliorer les offres : plus vertes, plus fiables, modernes et flexibles ;

- A travailler à une baisse des coûts des opérateurs grâce à l'augmentation de la productivité et dans le respect des règles d'une saine concurrence ;
- A moderniser leurs moyens de production, par le renforcement de l'efficacité industrielle du secteur (modularité et polyvalence) et des investissements pour la décarbonation ;
- A investir dans l'innovation pour accélérer la transformation digitale du secteur au niveau européen ;
- A participer activement à la mise en œuvre du nouveau processus capacitaire : évaluation des besoins du marché à moyen terme, recherche active et conjointe d'une plus grande standardisation des convois et recours préférentiel à l'offre sillons lorsqu'elle est établie ;
- A travailler avec SNCF Réseau à l'amélioration de la ponctualité origine des trains de fret.

SNCF RESEAU, représenté par son Président, dans le cadre de son contrat de performance avec l'Etat fixant des objectifs à la fois économiques, de qualité de service et d'investissements, s'engage :

- A mettre activement en œuvre les mesures de la Stratégie dont SNCF Réseau est désigné responsable ;
- A accompagner le secteur et l'Etat dans la mise en œuvre concrète des mesures, notamment relatives à la régénération du réseau et aux investissements capacitaires de la Stratégie nationale de développement du fret ferroviaire et du programme d'investissements décidé par l'Etat sur la base d'une concertation avec les entreprises ferroviaires ;
- A rechercher activement, solidairement avec l'Etat, des financements européens et territoriaux pour soutenir les projets d'investissements pour le fret ferroviaire sur le Réseau Ferré National ;
- A donner une visibilité sur l'avancement du programme de réalisation des travaux permettant de développer le fret ferroviaire en respectant au maximum les priorités définies en concertation entre l'Etat, SNCF Réseau et le secteur représenté par 4F ;
- A maintenir la possibilité de conclure des accords-cadres pluriannuels de capacité d'infrastructure avec les opérateurs, dans le but de sécuriser les circulations sur le réseau ferré ;
- A standardiser le service horaire pour la planification à 5 ans et l'organisation des sillons avec des logiques de corridor et la mise en œuvre d'un nouveau processus capacitaire industriel prenant en compte les spécificités des services de fret ferroviaire, afin d'améliorer l'accès à des sillons adaptés et de qualité ;
- A simplifier l'accès au service de réservation et de suivi des sillons et des installations de service grâce au levier du digital ;
- A rechercher systématiquement, en cas de travaux, des solutions permettant de répondre aux besoins de circulation des trains de fret, soit par l'intermédiaire de sillons alternatifs, soit par l'adaptation de l'organisation des travaux en mobilisant notamment les crédits dédiés (210 M€) mis en place dans le cadre du plan de relance ; en cas d'impossibilité majeure, les raisons et arbitrages opérés devront être transparents et explicites ;
- A gérer les circulations ferroviaires de bout en bout et non en « tronçons », à l'image des flux des clients, en lien avec les gestionnaires des réseaux nationaux voisins.

L'association des utilisateurs de transport ferroviaire (AUTF), représentée par son Président, s'engage :

- A accompagner et largement promouvoir la mise en œuvre des actions prévues par la Stratégie ;
- A encourager l'usage du mode ferroviaire et du transport combiné auprès de ses adhérents en les conseillant notamment sur les conditions optimales de son utilisation ;
- A mettre en avant l'intérêt pour ceux-ci, et notamment les grands industriels, de prendre en compte dans leur politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) les enjeux de décarbonation de leurs transports, et de réduction de leurs externalités ;
- A inciter au partage de données logistiques sous conditions requises (confidentialité, règles de la concurrence, etc.) pour contribuer à identifier les gisements potentiels de report modal vers le rail et à équilibrer les flux aller/retour des services de fret ferroviaire ;
- A favoriser la coopération des utilisateurs de solutions de transport avec les opérateurs ferroviaires afin d'optimiser les opérations logistiques et ainsi faire baisser les coûts, notamment par une meilleure utilisation des matériels roulants.

Enfin, l'Etat, dans son rôle stratégique de définition des politiques de transport et de porteur de la Stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire, représenté par le Ministre délégué chargé des Transports, s'engage :

- A piloter en continu la mise en œuvre, par leurs responsables, des mesures et actions de la Stratégie conformément au calendrier prévu dans un esprit de consultation et de concertation permanent avec l'ensemble des parties prenantes ;
- A réaliser un suivi concerté de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement du fret ferroviaire dans le cadre des réunions semestrielles du Comité de suivi ;
- A poursuivre, en lien et coordination avec l'ensemble des acteurs dans le cadre de réunions trimestrielles de suivi, la mise en œuvre progressive du volet fret ferroviaire du plan de relance afin d'aboutir d'ici fin 2022 à la programmation d'un montant d'investissements concertés et priorisés d'un milliard d'euros pour la période 2021-2024 ;
- A animer, dans chaque Région, les concertations entre les collectivités territoriales, les ports, les chargeurs et les acteurs ferroviaires nationaux et locaux afin de garantir dans la durée le financement de la meilleure desserte fine du tissu économique territorial ;
- A donner de la visibilité, en s'appuyant sur les travaux du Comité d'orientation des infrastructures, sur les financements pour la période 2025-2030 afin de permettre le lancement des premières études, la réservation de capacité dans le processus Réseau et que la recherche de financements complémentaires puisse être engagée, en concertation avec les acteurs, auprès des collectivités territoriales et de l'Europe ;
- A rechercher, dans la conception et la mise en œuvre de ses politiques publiques, la meilleure articulation entre modes de transport, tenant notamment compte de leurs atouts, bénéfiques écologiques et aspects économiques, afin de permettre à chacun d'exceller dans son domaine de pertinence ;
- A donner de la visibilité sur la pérennisation des aides aux opérateurs mises en place en 2021 ;

- A accompagner et contribuer à accélérer l'innovation et la digitalisation dans le secteur, par l'intermédiaire notamment du plan de relance et du Programme d'Investissements d'Avenir ;
- A veiller dans la durée à l'équilibre économique du secteur du fret ferroviaire, tant pour les opérateurs que pour le gestionnaire d'infrastructure.

L'Etat, l'Alliance 4F, l'AUTF et SNCF Réseau, signataires du présent Pacte, réaffirment, par les engagements pris et leur implication dans la mise en œuvre des mesures de la Stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire, **leur volonté d'aboutir au doublement de la part modale du fret ferroviaire en 2030** et conviennent de poursuivre une concertation et coordination permanente dans le cadre notamment des réunions régulières du **comité de suivi de la Stratégie nationale de développement du fret ferroviaire**.

Ils conviennent que ce suivi s'appuiera sur des indicateurs qui porteront à minima sur :

- La part modale du fret ferroviaire
- La part modale du fret ferroviaire projetée par les chargeurs sous 3 ans / 5 ans
- Le suivi des indicateurs de qualité concernant le fret du contrat de performance Etat-SNCF Réseau
- Le taux de satisfaction des chargeurs sur les services de fret ferroviaire
- Le taux de satisfaction des opérateurs sur les services du gestionnaire d'infrastructures
- Le taux d'engagement des investissements d'infrastructures par les différentes maîtrises d'ouvrage concernées.

A Paris, le 13 septembre 2021



Pour l'Etat

Jean-Baptiste
DJEJBARI



Pour l'Alliance 4F

Raphaël
DOUTREBENTE



Pour l'AUTF

Denis CHOUMERT



Pour SNCF Réseau

Luc LALLEMAND